

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 76 (1931)  
**Heft:** 12  
  
**Rubrik:** Chroniques

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUES

### CHRONIQUE SUISSE <sup>1</sup>

A propos de « La Gloire qui chante ». — Où il est question de notre défense nationale. — Monsieur Gandhi et l'armée suisse.

#### A propos de « La Gloire qui chante ».

La *Revue Militaire suisse* regrette de ne pouvoir, faute de place, commenter ainsi qu'elle le désirerait, les nombreuses manifestations organisées, en cette fin d'année, par nos sociétés militaires. Elle s'en voudrait, cependant, de ne pas souligner, à son tour, le brillant succès obtenu par la Société des sous-officiers de Montreux dans la reprise de « La Gloire qui chante », dont la presse quotidienne a rendu compte en termes flatteurs. Cette manifestation est trop connue de nos lecteurs pour qu'il soit nécessaire d'en retracer ici la genèse. Mais nous voudrions en dégager ce qu'elle eut de symbolique à la fois et de réconfortant, à l'heure où l'on ne craint pas de discuter ouvertement le principe même de notre défense nationale.

On sait qu'au lendemain immédiat de la dernière guerre, certains pays étrangers, séduits par le côté « économique » de ce que l'on est convenu d'appeler le *système de milices*, ont étudié de très près notre organisation militaire. Leurs conclusions furent en général négatives. Ce qui n'a rien d'étonnant, puisque l'on trouve, même dans ce pays, des gens qui vont prétendant que notre armée ne résisterait pas à l'épreuve de la guerre. L'étranger qui étudie nos milices est avant tout frappé par les faiblesses inhérentes au service à court terme : la brièveté des périodes d'instruction d'où il est facile de conclure à la précarité de la formation de nos cadres et de notre troupe. Mais ce qui échappe généralement aux investigations de l'étranger même le plus averti des choses de notre armée, c'est bien l'esprit d'abnégation et la force morale, en un mot le patriotisme agissant que nous devons au culte de nos traditions militaires. Ce

<sup>1</sup> La « Chronique suisse » de notre prochaine livraison précisera l'orientation que nous donnerons à notre programme de rédaction de 1932 et traitera des différents problèmes d'actualité que la « Revue militaire suisse » se propose d'aborder dans le courant de l'année qui s'ouvre. (Réd.)

culte, par quoi, d'une génération à l'autre, se transmettent les vertus de dévouement à l'armée et de fidélité au devoir, constitue une force dont on ne saurait mesurer ni la portée ni la puissance. Il se traduit, au profit de l'armée, non par des chants patriotiques, mais par *des actes*. Ce que l'on nomme communément, chez nous, l'*activité militaire en dehors du service*, prend une valeur symbolique d'autant plus belle que ce travail est plus obscur. On n'appréciera jamais assez le magnifique labeur désintéressé et librement consenti par nos cadres et notre troupe, *dans la vie civile*.

Ainsi notre armée continue à vivre, dans ses foyers. Vigilante, soucieuse de son perfectionnement, elle s'efforce de maintenir sa préparation et son instruction à la hauteur des exigences constamment renouvelées.

Partout, en cette fin d'année, chefs et hommes d'une même unité se réunissent, rafraîchissent leurs souvenirs communs, prennent ce contact moral qui donne le sentiment de l'union. Partout nos infatigables sous-officiers travaillent, avec modestie, au bien de notre armée.

Traditions d'honneur et de fidélité au devoir, dévouement à l'armée, confiance en ses chefs, telles sont les vertus capitales de nos milices et c'est bien là ce qui fait sa Force.

La Société des sous-officiers de Montreux nous a donné l'occasion de le rappeler et nous l'en remercions.

#### **Où il est question de notre défense nationale.**

Il y a quelques mois a été publiée, en langue allemande et sous les auspices de la Société suisse des officiers, une brochure intitulée « *Unsere Landesverteidigung* ». La traduction française vient de sortir de presse<sup>1</sup>.

Nous attirons l'attention des officiers romands sur la valeur documentaire de cette étude, d'une texture parfaite, qui s'est proposée l'analyse de tous les problèmes actuels intéressant notre défense nationale. S'appuyant sur une argumentation solide, les auteurs de la brochure *Notre défense nationale* s'efforcent de justifier le maintien de notre armée, que, sous de fallacieux prétextes, certains idéalistes et d'autres qui le sont moins, voudraient supprimer, estimant entre autres, que la Suisse « se doit de donner au monde l'exemple du désarmement ». Reprenant une à une les diverses thèses que les adversaires de notre défense nationale opposent au maintien de

<sup>1</sup> Voir renseignements complémentaires sous « Communications du Comité central de la S. S. O. », dans la présente livraison.

notre armée, les auteurs n'ont pas de peine à faire la preuve de l'incohérence d'un tel projet. Il leur est facile de prouver que l'armée suisse ne saurait constituer un danger quelconque « pour la paix mondiale », et que notre pays n'a pas à modifier, ni ses conceptions en matière de défense de son territoire, ni le principe d'organisation de son armée, aussi longtemps que les puissances qui disposent de forces militaires permanentes et plus nombreuses que les nôtres, n'auront pas, elles précisément, donné l'exemple du désarmement.

La brochure précise le but et le devoir de notre armée, sa mission dans le cadre de la Société des Nations, les dangers de l'heure présente. Il faudrait citer tous les chapitres de cette forte et intelligente étude pour donner un aperçu de la complexité des problèmes qu'elle soulève et résout avec un sens parfait des réalités. Nous devons nous borner à renvoyer le lecteur à ce document qui fait honneur à ses auteurs et à la Société suisse des officiers.

Ajoutons que la thèse soutenue par les auteurs de *Notre défense nationale* vient d'être assez violemment attaquée par un courageux anonyme qui a « signé », sous le pseudo Ernst « Wahrheit », une brochure intitulée : *Die schweizerische Abrüstung* (le Désarmement suisse), adressée au *Peuple suisse*.

Cet opuscule contenant, parmi plusieurs sophismes, quelques idées intéressantes sur la valeur relative de notre armée en temps de guerre, nous aurons sans doute l'occasion de revenir prochainement sur les digressions militaires de ce stratège inconnu.

#### Monsieur Gandhi et l'armée suisse.

On sait qu'un nommé Gandhi, citoyen des Indes dont le passeport diplomatique mentionne qu'il s'agit d'une « grande âme », a profité de son séjour en terre helvétique pour inoculer aux descendantes de Guillaume Tell le virus de la non violence. Parlant, le 10 décembre, au Victoria Hall, à Genève, dans une assemblée organisée par la « Ligue des femmes pour la paix et la liberté », il aurait été invité à épiloguer, à son tour, sur la nécessité de l'armée suisse pour défendre les frontières, la neutralité et l'indépendance du pays.

Selon les journaux, ce héros en chemise de nuit aurait déclaré « que l'armée suisse devait être abolie, *parce qu'elle ne pourrait jamais empêcher une invasion étrangère*. La Suisse devrait donner l'exemple d'un désarmement immédiat et intégral. Si une armée étrangère voulait traverser le territoire suisse, les hommes, les femmes et les enfants devraient s'y opposer, *mais sans employer les armes* (sic.) » Et voici la conclusion, qui ne manque pas de saveur : « Par le sacrifice

de leur vie, ces personnes devraient manifester en faveur de la paix et de la non-violence. »

Ceci dit, deux hypothèses s'offrent à nos esprits tourmentés : ou bien il s'agit d'une facétie de journaliste ou bien le mahatma en question a effectivement laissé tomber de ses augustes lèvres les propos qu'on lui prête. Dans le premier cas, le journaliste est un farceur qui ne manque pas d'imagination ; dans le second cas, le mahatma est un malappris et un fumiste de belle envergure.

Mais que penser de ces filles de la libre Helvétie, femmes d'un peuple souverain qui s'honore d'être la plus vieille démocratie du monde et d'avoir gardé, au cours des ans, le sens des réalités et un sain jugement, — oui, que penser de ces gens allant demander, sur son passage, à ce troubadour des grandes capitales, de leur réciter ses litanies sur l'utilité de la défense de nos frontières ? Avec ou sans interprète, cet apôtre de la grève des jambes croisées dépasse les limites du grotesque, quand il conseille aux « hommes, femmes et enfants suisses » de faire, en cas d'invasion du pays, le « sacrifice de leur vie en faveur de la paix et de la non-violence ». Il devient encore plus désarmant, cet homme, lorsque, affirmant que nos milices ne seraient pas en mesure de s'opposer à une invasion, il préconise la suppression immédiate et intégrale de l'armée suisse.

En face de ce prophète à lunettes, dont les paroles, sinon la bouche, valent de l'or, nous n'entamerons pas la discussion. On n'oubliera pas que cet homme fut l'hôte de notre pays. Mais on se souviendra de ses jugements parfaitement déplacés, sur un sujet — la valeur de notre armée — dont on peut bien admettre qu'il ignore le premier mot.

Nous n'aurions certes pas relevé ce fait divers — auquel il faut attacher le peu d'importance qu'il mérite — s'il n'était, une fois de plus, révélateur de la puissance de suggestion de tous ceux qui, sous des accoutrements d'anachorète, viennent de loin nous apporter leurs vérités premières. Il a suffi que parle de notre armée, dans les termes que l'on sait, ce spirite habile à faire tourner la... les tables rondes, pour que le peuple, et surtout nos braves Suissesses, se précipitent dans le temple de la magie orientale et applaudissent le divin devin. Eternelle psychologie des foules !

Pour saisir le ridicule que s'est donné le mahatma dans notre pays, il suffirait de se représenter l'un de nos bons paysans d'Appenzell ou de la Sarine, allant, la pipe aux dents, prêcher le dogme de la non-violence aux Hindous assis en rond.

On peut penser que ce marchand de bonheur universel ne s'est

pas très bien rendu compte que, parlant en Europe, il s'adressait à des gens civilisés. Car on reconnaîtra que nous n'avons rien de commun avec l'illustre Gandhi, sinon peut-être que, comme lui, nous voyageons en 3<sup>e</sup> classe.

R. M.

## CHRONIQUE FRANÇAISE

L'évolution de la cavalerie française entre les deux règlements de 1923 et 1930. — Le régiment de dragons portés.

Notre distingué correspondant français, officier général de grande valeur — dont nous regrettons aujourd'hui que sa modestie et notre promesse de maintenir à nos chroniques leur caractère anonyme nous empêchent de le nommer — nous a fait part de l'obligation dans laquelle il se trouve, de renoncer à sa collaboration à notre revue. De très importantes fonctions lui ont dicté cette décision.

Nous ne résistons pas au désir de reproduire ici quelques mots de la lettre par laquelle il prend congé de la *Revue militaire suisse* et de ses lecteurs. « Croyez bien, nous écrit-il, que ce n'est pas sans une certaine émotion que je cesse une collaboration d'une dizaine d'années, au cours desquelles je n'ai eu qu'à me louer de la cordialité de mes relations avec mes camarades de l'armée suisse. »

Ces sentiments nous touchent en même temps qu'ils honorent celui qui nous les adresse. Est-il besoin de rappeler combien nos lecteurs ont apprécié à leur juste valeur les intéressantes « chroniques françaises » qui, chaque mois, les tenaient au courant des préoccupations militaires de ce pays ami qu'est pour nous la France ? Spirituelles, écrites dans ce style châtié qui est la marque d'un esprit supérieur et d'une féconde intelligence, ces chroniques ont contribué à la tenue littéraire de notre revue.

C'est avec un sentiment de reconnaissance que les lecteurs de la *Revue militaire suisse* prennent congé de leur distingué correspondant français, dont la qualité militaire de sa personne ajoute à la valeur de sa précieuse collaboration.

La Rédaction.

Je prie mes lecteurs de vouloir bien se reporter à ce que je disais dans ma chronique du mois d'août dernier à propos du règlement de cavalerie de 1930, celui actuellement en vigueur.

Le règlement qu'il a remplacé datait de 1923. Dans cette brève période de sept années, quelles sont les caractéristiques essentielles de l'évolution subie par la cavalerie française ? C'est ce que je voudrais m'efforcer de dégager dans cette ultime Chronique de 1931 qui sera aussi la dernière que j'aurai l'honneur d'écrire pour la *Revue militaire suisse*.

Pour ce faire, il n'est que de rapprocher les deux textes et voir en quoi ils diffèrent. Je me suis livré à ce simple jeu et ce qui apparaît

tout d'abord de façon frappante, c'est que la doctrine d'emploi de l'arme, déduite en 1923 de l'expérience de la grande guerre, n'a subi en 1930 aucune modification dans ses principes dirigeants.

Il y aurait un travail de grand intérêt auquel un fervent d'histoire militaire devrait se consacrer ; ce serait d'étudier pour une longue période, à propos des différentes armes et de la tactique générale elle-même, ce que j'étudie ici en un raccourci relatif à notre cavalerie. On y saisirait sur le vif combien, sitôt après une guerre, les règlements de manœuvre s'inspirent des leçons, matérielles si j'ose dire, fournies par les événements, et combien, peu à peu, à mesure que disparaissent les générations ayant pris part à ces opérations, reparaissent dans les règlements ultérieurs les inspirations d'un ordre plus abstrait et idéal que réel. On imagine la guerre très différente de ce qu'elle est. Ceux-là même qui la voient faire à d'autres ne se rendent pas exactement compte des préoccupations et surtout de l'ordre d'urgence ou de valeur de ces préoccupations auxquelles sont soumis les exécutants. S'il en était autrement, mais comment expliquer les surprises doctrinales par quoi, de tout temps et pour toutes les armées, se sont toujours ouvertes les campagnes de guerre ? Comment expliquer, d'autre part, la succession des succès rapprochés pour une même armée, comme ce fut le cas de l'armée allemande en 1864, 1866, 1870, après que telle chose était advenue à l'armée française en 1800, 1805, 1806, 1807 et 1809 ?

Eh ! bien, dans cette évolution régressive des règlements de manœuvre que l'étude en question permettrait de dégager, la comparaison des règlements de cavalerie de 1923 et 1930 montre que nous ne sommes point encore entrés. Comment l'aurions-nous pu faire étant donnée la proximité des deux publications : presque tous les cavaliers entrant dans la composition du comité de rédaction, en 1923 se retrouvent dans le comité de rédaction de 1930. Si, entre ces deux dates, ils ont varié d'opinion en matière d'emploi de l'arme, ce n'a pu être que dans le sens d'un renforcement et d'une plus grande précision.

Les deux extraits ci-après, relatifs aux caractères généraux du combat, en fournissent une expressive confirmation. En 1923, le règlement commence par dire : « Le combat est souvent le seul moyen pour la division légère de remplir ses diverses missions. Elle peut mener, suivant les cas, un combat offensif ou un combat défensif. Certaines de ses unités peuvent avoir également l'occasion de combattre à cheval ». Puis, il renvoie à l'*Instruction sur l'emploi tactique des grandes unités*, à laquelle il emprunte ceci : « Le commandant de la division commande les différentes armes et combine leur action

dans toutes les phases du combat : seuls, l'union intime des armes et leur effort simultané permettent d'obtenir des résultats ». — Le règlement de 1930 dit bien encore que « le combat est souvent, pour la cavalerie, le seul moyen de remplir ses diverses missions » ; mais il affirme sitôt après que « le combat *par le feu*,<sup>1</sup> offensif ou défensif, constitue la règle générale », et que « *seules*, les petites unités peuvent avoir l'occasion de combattre à cheval ». Et ne se bornant plus à copier l'*Instruction sur les grandes unités*, il précise et développe abondamment quels sont les éléments du combat : « La *manœuvre* est une combinaison d'efforts en vue d'un but précis. Manœuvrer, c'est non seulement combiner les efforts des unités dont on dispose (manœuvre par le mouvement), mais aussi concentrer sur un point donné des moyens de feu encore disponibles (manœuvre par le feu)... Le *feu* est le facteur prépondérant du combat ; l'attaque, c'est le feu qui avance ; la défense, le feu qui arrête... Ni dans l'attaque, ni dans la défense, les feux ne s'improvisent selon les événements ; ils doivent être préparés par l'établissement de *plans des feux*, c'est-à-dire par la prévision et la coordination, en vue d'une opération déterminée, des tirs à demander à toutes les armes des combattants à pied, de l'artillerie et de l'aviation. La plus importante des qualités du feu est la précision, la vitesse étant désormais donnée par l'arme elle-même. Le *terrain* exerce sur la conduite du combat une influence considérable et de tous les instants... »

Ainsi, même doctrine dans les deux règlements, mais combien plus précise et mieux exprimée dans celui-ci que dans celui-là.

Cela valait-il la peine, objectera-t-on, d'entreprendre la rédaction d'un nouveau texte ? Aucun doute ne paraît possible, car dans ce « morne cimetière de squelettes d'idées » que constitue un règlement il n'y aura jamais trop de lumière ; jamais la forme ne sera assez compréhensive. On a si souvent vu les esprits militaires trébucher sur un mot obscur et toute une méthode d'instruction faussée par l'expression douteuse d'une intention ou d'une manière de voir du commandement !

Il y a plus encore. De 1923 à 1930, la cavalerie française s'est organiquement transformée. En 1923, elle ne possédait, en moyens de transport, rien d'autre que ses chevaux. Aujourd'hui, à ces mêmes chevaux sont adjoints des moyens de transport mécanique. Simultanément, ses moyens de feu ont été sensiblement accrus. Mettons ici en présence la composition organique de la division de cavalerie aux deux époques :

<sup>1</sup> Je souligne ici ce qui distingue l'apport de 1930.

*Division de 1923.*

- 1 quartier général (état-major et services),
- 3 brigades de 2 régiments chacune,
- 1 groupe de chasseurs cyclistes,
- 2 groupes d'artillerie à cheval de 75 mm.
- 1 groupe de 3 escadrons d'autos-mitrailleuses de cavalerie.
- 1 détachement de transmissions,
- 1 détachement de sapeurs-cyclistes.
- 1 équipage de pont,
- 1 escadrille d'aviation,
- des services.

*Division de 1930.*

- 1 quartier général (état-major et services),
- 2 brigades de cavalerie, de 2 régiments chacune,
- 1 régiment de dragons portés à 3 bataillons,
- 2 groupes à cheval de 75 et 1 groupe porté de 105,
- 1 groupe de 3 escadrons d'autos-mitrailleuses de cavalerie,
- 1 compagnie de sapeurs-cyclistes,
- 1 compagnie télégraphique ; un détachement radio-télégraphique ; un détachement colombophile,
- 1 compagnie d'équipage de ponts de division de cavalerie,
- des services (généraux et particuliers).

Alors qu'en 1923, cette organisation avait pour objet, d'abord de satisfaire les besoins des divers échelons du commandement, d'obtenir ensuite le meilleur rendement de l'arme, semblant ainsi vouloir se faire admettre comme une Cendrillon dans le concert des armes moins par sa valeur propre que pour le bien des autres, en 1930, la cavalerie, ayant pris pleine conscience de son admirable redressement, proclame dans un ordre inverse que son organisation doit lui permettre en premier lieu d'atteindre son meilleur rendement et de ne satisfaire qu'après aux besoins du commandement. Il y a là plus qu'une nuance et les adversaires de la cavalerie — il en reste et il y en aura toujours — y verront une tendance prochaine à séparation d'avec les autres armes pour faire « cavalier seul ».

Même tendance pourrait-on croire pour l'aviation, incorporée organiquement dans la division de cavalerie de 1923, facultative seulement dans la division de 1930. Entre les deux dates, la création du Ministère de l'Air aurait-elle eu pour effet de réduire les disponibilités en aviation de l'Administration de la Guerre ? Il ne semble y avoir là qu'une apparence. La cause exacte, c'est que la division de cavalerie en exploration travaillera toujours en liaison intime avec l'aviation de renseignement de l'armée et qu'elle trouvera, si besoin est, dans cette aviation d'armée, les avions qui lui seraient

nécessaires pour l'exécution de missions temporaires. La liaison des armes ne doit pas aboutir à leur émiettement et l'on ne peut agir avec l'aviation, comme d'ailleurs avec l'artillerie — armes principales — de la façon dont on en use, par exemple, avec le génie ou les transmissions — armes accessoires.

Revenons à la composition de la division de cavalerie.

Ce qui différencie le plus l'organisation de 1930 de celle de 1923, c'est moins l'augmentation des moyens de feu — canons de 105, mitrailleuses et engins d'accompagnement — que l'introduction des moyens de transport mécanique. Aujourd'hui, un organe tout à fait original apparaît dans la cavalerie : *le régiment de dragons portés*.

Sa composition est la suivante :

- un état-major et un peloton de commandement ;
- un escadron hors-rang ;
- trois bataillons portés, le mode transport de ces bataillons étant défini par les tableaux d'effectif de guerre.

Chaque bataillon comprend un état-major et un peloton de commandement, trois escadrons à quatre pelotons, un escadron de mitrailleuses et d'engins à quatre pelotons de mitrailleuses et un peloton d'engins.

Comment conçoit-on l'utilisation de cet organe nouveau dans le combat de la division ? Il constitue, d'après le règlement, un puissant élément de force qu'il y a intérêt à dissocier le plus rarement possible. D'ailleurs, l'aptitude des bataillons à remplir les diverses missions varie avec leurs moyens de transport. Les unités les plus souples, unités cyclistes ou sur chenilles, sont susceptibles de recevoir et d'exécuter des missions particulières que ne pourraient remplir les bataillons doués d'une mobilité et d'une aptitude manœuvrière moindres. Inversement, des unités sur camions peuvent parfois être détachées pour des missions exigeant un déplacement de grand rayon.

Le détachement d'escadrons ou de pelotons peut être consenti, soit pour renforcer des détachements de découverte ou de sûreté, lorsqu'il s'agit par exemple de leur fournir un appoint de feux indispensable ou de leur conserver la libre disposition d'un point de passage obligé, soit pour réaliser des missions spéciales que des unités à cheval ne rempliraient pas aussi bien. Ces prélèvements sont effectués de préférence sur les unités cyclistes ou sur chenilles.

Lorsque, par exception, des unités de mitrailleuses ont été employées en dehors de leur bataillon, elles doivent être remises à la disposition de celui-ci avant qu'il ne soit engagé à son tour.

Dans l'offensive, le régiment de dragons portés constitue l'élément essentiel de l'attaque principale : il y prend part, en principe, avec tous ses moyens. Au cours de l'approche et de la prise de contact,

les unités cyclistes ou sur chenilles sont parfois poussées en avant, en renforcement des avant-gardes, pour préciser le contact ou mettre rapidement la main sur un point important du terrain. Au cours du combat, ces unités sont, du fait de leur mobilité, particulièrement aptes à la manœuvre.

Dans la défensive, lorsqu'il s'agit d'assurer l'intégrité d'une position de résistance, le régiment de dragons portés est affecté, autant que possible, en entier à la défense du sous-secteur le plus important. Dans la manœuvre en retraite, son action est combinée avec celle des brigades, en vue de réaliser le jeu d'échelons correspondant à l'occupation et à la défense des positions successives.

En toutes situations, la manœuvre du régiment de dragons portés se caractérise par la combinaison de la mobilité et de la puissance du feu. Les unités cyclistes, et surtout les unités sur chenilles, sont naturellement susceptibles de réaliser au mieux cette combinaison. Pour les unités portées, comme pour celles à cheval, la manœuvre ne se limite pas à la mise à pied d'œuvre rapide des moyens de feu : la combinaison de la mobilité et du feu continue à s'exercer, au cours du combat, par la liaison étroite entre les combattants pied à terre et leurs moyens de transport.

Les unités de dragons portés assurent leur propre protection immédiate. Pour compléter ces dispositions, le commandement les dote d'autos-mitrailleuses ou leur constitue, par l'emploi d'unités à cheval, la zone de sécurité dont elles ont besoin pour se mouvoir. La profondeur de cette zone est variable ; elle doit, dans tous les cas, être telle que l'entrée en action d'une unité portée soit couverte en avant et sur les flancs, et qu'elle ait pu être préparée.

Ainsi la cavalerie qui, jusqu'à hier, dans son louable effort d'adaptation aux nécessités de la guerre moderne, était parvenue à tendre un rideau de feu pouvant faire illusion à un ennemi pusillanime, mais sans grande valeur devant un adversaire résolu, dispose aujourd'hui, par son artillerie et ses dragons portés, d'un solide élément de force réellement offensive. La cavalerie française tend de plus en plus à constituer l'ossature de puissants coups de main, déclenchés de façon soudaine et dans un rayon d'action relativement étendu. Arme des manœuvres initiales comme des nécessités imprévues du champ de bataille, telle est la transformation que lui a fait subir la géniale influence du général Weygand, son principal animateur d'après guerre. Que celui-ci ait réalisé une œuvre de cette importance dans son arme d'origine, n'est-ce pas l'heureux prélude des services qu'il pourra rendre à l'armée française toute entière, maintenant qu'il se trouve mis à sa tête ?